

50. Je fixerais le siège du Parlement à Québec, peut-être même plus bas ; j'établirais les docks de la rivière St. Charles ; et j'amenderais la loi du chemin de fer du Nord, de manière à ce que M. Baby n'en fut pas le contracteur. Messieurs je suis contre les ballons, attendu qu'on risque de tomber de trop haut.

60. Je ferai des ponts sur toutes les rivières qui coulent sur les townships, et vous comprenez bien, mes amis, que je ferai faire tous ces travaux moi-même, car étant opposé au Gouvernement, je ne puis rien attendre de lui. Or vous connaissez ma libéralité depuis les vingt-un ans que je suis dans le Comté, et pour économiser les quelques cent mille louis nécessaires à ces travaux, j'ai souvent mendié de vous jusqu'à mon tabac.

Vous savez que n'ayant jamais manqué à mes promesses à votre égard, j'agirai à l'avenir comme par le passé.

—QUI A BU, BOIRA.—

(Signé,) JOS. GARON.

Vraie copie revue et corrigée de l'adresse de Jos. Garon, aux Electeurs du Comté de Rimouski, publiée sur le *National*.

M. DEMOURATE.